

## **COMpte rendu du conseil municipal du 3 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Peggy VERGARA, Nathalie GALLATO, Catherine PILET, Corinne QUAGLINI, Christine MARTINEZ et Mrs Cyril COTONAT, Richard SIORAK.

Excusée : Mme Peggy VERGARA

Absents : Mrs Franck LILLE, Denis TECOUERES.

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

Mr le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour à savoir la proposition de vente du lot n°5 du lotissement communal et d'une partie du terrain en agricole accolé à cette parcelle. Le conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à rajouter ce point.

Après lecture du procès-verbal du 13 septembre 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **1) Point travaux rénovation mairie**

Le conseil a pu se réunir dans la nouvelle salle, il reste à mettre en fonctionnement le chauffage de la mairie, l'électricien doit revenir.

Le point financier final doit être fait fin novembre avec le SIVOM.

### **2) Proposition vente lot n°5 du lotissement communal et d'une partie du terrain agricole section B n°634 accolé à cette parcelle**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une personne a exprimé le souhait d'acquérir le lot n°5 dans le lotissement communal d'une surface totale d'environ 4074 m<sup>2</sup> qui se compose d'une partie constructible de 1074 m<sup>2</sup> au prix de 22 000€ T.T.C et d'une surface agricole (terre) d'environ 3000 m<sup>2</sup> au prix de 1 € / m<sup>2</sup> T.T.C (la superficie exacte est en cours d'étude par le géomètre).

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre tout document nécessaire à l'élaboration de l'acte de vente au notaire et l'autoriser à signer la proposition d'achat et l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer auprès de Maître Karen CRESSEVEUR-CHAUCHET 20 place Marcadieu 64350 LEMBEY toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de l'acte de vente et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser la vente du lot n°5 d'une surface totale d'environ 4074 m<sup>2</sup> qui se compose d'une partie constructible de 1074 m<sup>2</sup> au prix de 20 € / m<sup>2</sup> T.T.C et d'une surface agricole (terre) d'environ 3000 m<sup>2</sup> au prix de 1 € / m<sup>2</sup> T.T.C.

### **3) Adhésion de la commune de Labatut-rivière au SMEPA**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Labatut-Rivière par délibération en date du 26 mai 2025 a sollicité son adhésion au SMEPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le comité syndical du SMEPA lors de sa séance en date du 11 août 2025 a délibéré favorablement à cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'adhésion de la commune de Labatut-Rivière au SMEPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Labatut-Rivière au Syndicat Mixte des Eaux du Pardiac Arros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026; et charge Mr le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **4) Demande DETR poteau incendie chemin de Untis**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le poteau incendie chemin de Untis est hors service aussi il est nécessaire de le remplacer.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis des entreprises et le devis du Syndicat Mixte des eaux du Pardiac Arros suite à sa consultation et demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le devis de la société SOVAL pour un montant de 2476.71€ HT soit 2972.05€ TTC et le devis du Syndicat Mixte des eaux du Pardiac Arros pour un montant de 1146.46€ HT soit 1375.75€ TTC et décide de demander de la DETR au taux maximum pour 2026 pour un montant de 3623.17€ HT soit 4347.80€ TTC.

### **5) Dossier restauration des tableaux**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le coût global de la restauration des tableaux Le Mariage de la Vierge, La Visitation, La Fuite en Egypte avec l'achat d'une vitrine de protection est d'un montant de 8043.20 € H.T.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le plan de financement pour la demande de subvention auprès de la DRAC pour 50 % soit 4021,5€ HT, du Département du Gers pour 12 % soit 965,16€ HT,

de la région Occitanie pour 18 % soit 1447,74€ HT. Le reste à charge pour la commune est de 20 % soit 1608,8€ HT. Un appel par une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine sera demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'approver la demande de subvention auprès de la DRAC, du Département du Gers, de la Région Occitanie pour la restauration des tableaux Le Mariage de la Vierge, La Visitation, La Fuite en Egypte, approuve le plan de financement présenté et décide d'effectuer une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

#### **6) Voirie rénovation du chemin d'Espalanque – présentation et validation du dossier de DETR**

Monsieur le maire présente au conseil le devis proposé par le SIVOM de Miélan-Marciac dont le montant de rénovation du chemin d'Espalanque : 63806,40 € HT (70801,40 € TTC). Les travaux se réaliseront sur 4 ans dont une tranche de 1 km pour l'année 2026. Une demande de DETR de 30 % sera déposée pour la première tranche des travaux, le devis est accepté.

#### **Questions diverses :**

- Suite à des dommages causés par des branches mortes au cimetière St Laurent, Mr le maire doit contacter l'entreprise Sanguinet